

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-1053

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Délégation des fonctions d'officier d'État civil
à Monsieur Hakan YILDIZ, Conseiller municipal

Le Maire,

VU l'article L.2122.18 du Code général des collectivités territoriales, qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjointes, à des Membres du Conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

VU le tableau du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes au Maire sont indisponibles pour célébrer le mariage prévu le samedi 26 septembre 2026 à 13h30,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Hakan YILDIZ, Conseiller municipal, pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, en mes lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, à l'occasion du mariage de Monsieur ARAL Berkan avec Madame BERRAK Nina dont la célébration est prévue pour le Samedi 26 septembre 2026 à 13h30.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Hakan YILDIZ, Conseiller municipal et à Monsieur le Procureur de la République,

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 23 SEP. 2026

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le,
publication ou notification le,

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260923-ARR2026-1053-AR
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026